



Droit du marché
et des stratégies commerciales

Grall & Associés

Vos contacts



Jean-Christophe Grall
Associé
jcgrall@grall-legal.fr



Nathalia Kouchnir-Cargill
Associée
nkc@grall-legal.fr



Thomas Lamy
Associé
tlamy@grall-legal.fr



Emmanuelle Bordenave-Marzocchi
Associée
ebm@grall-legal.fr



Charles-Henri Calla
Associé
chcalla@grall-legal.fr

Expertises phares

Droit de la concurrence et de la distribution
Contrôle des concentrations
Droit de l'agro-alimentaire
Réseaux de distribution
Droit de la consommation
Répression des fraudes
Agriculture et concurrence
Procédures et Contentieux

Distinctions

Legal 500 Paris recommande le cabinet en :

- Droit européen
- Droit de la concurrence
- Droit de la distribution

Legal 500 EMEA recommande le cabinet en :

- Droit de la concurrence
- Droit de la distribution

Décideurs 2014 & 2015 le classe en :

- Droit de la distribution (incontournable)
- Droit de la franchise (incontournable)
- Droit de la concurrence (excellent)
- Contrôle des concentrations (excellent)
- Marketing et publicité (excellent)

Palmarès des Avocats du Monde du Droit :

- Trophée d'argent en Droit de la concurrence 2014/2015/2016
- Trophée d'argent en Droit de la distribution 2014 et 2016 (Trophée de bronze en 2015)
- Trophée d'argent de Décideurs en Droit de la distribution pour les années 2005, 2007, 2009, 2011, 2012, 2013 et 2015

Chiffres clés

1998

Création du cabinet Meffre & Grall

2006

Le cabinet rejoint le 1^{er} réseau d'avocats en droit de la concurrence au niveau européen : **Antitrust Alliance**

2012

Le cabinet devient **Grall & Associés**

2013

Arrivée d'un cinquième associé, Charles-Henri Calla pour développer la pratique du cabinet en matière de pratiques anticoncurrentielles (notamment cartels français et internationaux et abus de position dominante), de contrôle des concentrations et des aides d'Etat

17

Avocats

Spécialisé et dédié au droit des marchés

Depuis plus de 20 ans, Grall & Associés se consacre exclusivement au droit du marché et des stratégies commerciales, et ainsi au droit économique !

Cabinet leader en France, Grall & Associés a développé des expertises de pointe reconnues dans tous les domaines liés au droit de la concurrence, de la distribution et de la consommation.

Expertises

Droit de la concurrence et de la distribution

- **Pratiques anticoncurrentielles** : ententes verticales ou horizontales et abus de position dominante - état de dépendance économique / accords de coopération horizontale / échange d'informations entre concurrents, etc.
- **Suivi des enquêtes de concurrence** à tous les stades : enquêtes simples ou perquisitions des autorités de concurrence françaises ou européennes / recours devant les juridictions.
- **Mise en place de programmes de conformité** («compliance programs») et d'audit de concurrence.
- **Pratiques restrictives de concurrence** : rédaction de conditions générales, catégorielles ou particulières de vente dans le cadre de la loi Hamon du 17 mars 2014 relative à la consommation et de la Loi de modernisation de l'économie (LME) du 4 août 2008, de plans d'affaires annuels (PAA) entre fournisseurs et distributeurs notamment GSA et GSS, accords de « category management » ; contrats de coopération commerciale, de référencement, etc ; règles de facturation et mentions sur facture ; fixation des prix de revente ; revente à perte.
- **Relations industrie/commerce** : suivi de la négociation commerciale annuelle avec les fournisseurs de la grande distribution : GSA/GSB/GSS.
- **Rédaction de lettres de réserves pour nos clients** en réponse aux contrats types des acteurs de la grande distribution.
- **Proposition d'audit de structures tarifaires** : tarifs / réductions de prix / CGV / CCV / CPV / convention annuelle (PAA) et accords de coopération commerciale notamment.
- **Accompagnement** lors de la rupture de relations commerciales.

Contrôle des concentrations

Le Cabinet Grall & Associés intervient fréquemment dans le domaine des rapprochements d'entreprises, compte tenu des dossiers de notification qui lui sont confiés, qu'il s'agisse de création d'entreprises communes («joint venture» de plein exercice) ou de fusion/absorption, d'acquisition d'entreprise, etc., ressortant tant des dispositions du droit français de la concurrence que du droit européen.

- **Notifications** aux autorités de concurrence françaises ou européennes ; pré-notifications et suivi de la procédure en phase I ou en phase II le cas échéant.
- **Suivi** de notifications multi-juridictionnelles.
- **Assistance** dans la négociation d'engagements.
- **Suivi et assistance** dans le cadre d'éventuels recours juridictionnels liés à des opérations de concentrations, au niveau national et/ou européen.
- **Représentation** de tiers dans le cadre de procédures de contrôle des concentrations impliquant leurs concurrents, distributeurs, clients ou fournisseurs et devant les juridictions compétentes en cas de recours juridictionnel.

Aides d'Etat

- **Assistance** sur les problématiques spécifiques liées aux aides d'Etat (notamment dans le cadre de financement, de restructuration d'entreprises, etc).
- **Intervention** aux côtés des entreprises dans le cadre des procédures administratives ou contentieuses initiées par les autorités de concurrence (Commission européenne en particulier) et les juridictions compétentes (au niveau national et européen).

Dérégulation

- **Assistance** des différents acteurs des secteurs d'activités dérégulés (industrie pharmaceutique, énergie, télécommunications, secteur ferroviaire ou postal, etc) sur les problématiques spécifiques qu'ils rencontrent, notamment sur les développements législatifs, les stratégies développées par leurs concurrents et les pratiques des autorités de régulation.
- **Intervention** aux côtés des opérateurs dans le cadre du règlement de leurs différends devant les autorités de régulation et/ou les juridictions compétentes.

Réseaux de distribution

- **Mise en place de réseaux de distribution au niveau français et européen** : distribution sélective, licence d'enseigne, concession exclusive de vente, commission à la vente, distribution automobile, franchise, agence commerciale, etc. (conseil et contentieux). Détermination de la stratégie et du cadre juridique le plus adapté.
- **Distribution sur internet / commerce en ligne / « dual pricing ».**
- **Structures de regroupement à l'achat / référencement.**
- **Accords de logistique.**

Agriculture et concurrence

- **Politique agricole commune et règles de concurrence** : alignement, adaptation, confrontation ou consensus ? Quels cadres légaux ?
- **Le règlement 1184/2006** - règlement d'application de l'art 42 TFUE – prévoit une applicabilité des règles de concurrence au secteur agricole.
- **L'incidence du règlement n°1308/2013** du 17 décembre 2013 portant sur l'organisation commune des marchés (OCM).
- **Le regroupement de l'offre des producteurs (OP/AOP)**
- **Le cadre posé par la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche du 27 juillet 2010 («LMAP») en France** : la contractualisation obligatoire de la filière de vente (Exemples : secteurs du lait, des ovins, des fruits et légumes, etc.).
- **L'interdiction des rabais, remises et ristournes pour les fruits et légumes** : quelle rémunération des distributeurs ?
- **Aides d'Etat.**

Procédures et Contentieux

- **Assistance et défense** devant l'Autorité de concurrence et la Commission européenne, ou toute autre autorité compétente et devant les juridictions de recours au niveau français ou européen (**TPI/ CJUE**).
- **Suivi et assistance des entreprises** à la suite de notifications de griefs reçues des autorités de concurrence françaises ou européennes.
- **Assistance** dans la cadres d'appels d'offres privés ou publics / marchés publics (sous-traitance / co-traitance, groupements ponctuels) et application des règles de concurrence : offres de couverture, faux groupements, échec des projets de sous-traitance et soumission a posteriori, etc.
- **Accompagnement** face aux services d'enquête relevant de la DGCCRF, de l'Autorité de concurrence ou de la commission européenne, voire d'autres autorités étatiques de concurrence en partenariat étroit avec nos correspondants d'**Antitrust Alliance**.
- **Coordination** des éventuelles procédures impliquant des autorités de concurrence et/ou des juridictions compétentes de différents pays.
- **Accompagnement et représentation** devant les tribunaux judiciaires : Commerce / TGI / Correctionnels et juridictions de recours.
- **Répression des fraudes.**

Secteurs clés

Food (alimentaire, agroalimentaire, produits laitiers, boissons alcoolisées, hygiène, beauté, etc..) / Arts de la table / Décoration / Parfums, produits cosmétiques, parapharmacie / Domaine pharmaceutique et de la santé / Communication (téléphonie, publicité, édition, téléachat, presse) / BTP : matériels électriques, ferrures et serrures, produits isolants, sanitaire/chauffage, ciment / BPE / agrégats de carrière / plaques de plâtre / Nautisme / construction navale / E-commerce / Informatique (périphériques, logiciels, composants électroniques) / Produits bruns / Mécanique / Environnement / Propreté (collecte, tri, traitement et valorisation des déchets, centres de tri, incinération, biovalorisation, DEEEet autres contributions environnementales, huiles usagées, DMA, DASRI, DIB, DIS, etc.) / Bijouterie, horlogerie, orfèvrerie / Dérégulation : électricité et télécommunications / Textile Automobile / Secteur du luxe (Haute Couture et Prêt à Porter / Bagagerie / Parfums, accessoires) / Puericulture et Jouet / Produits et outillages industriels / machines, outils / Outilage et électro-portatif / Agriculture / Equipements de sécurité du trafic aérien et routier / Engins de voirie, etc.

3

Européen et international

Grall & Associés bénéficie d'un réseau de contacts étroits, partout en France et en Europe, ainsi qu'aux États-Unis, au Canada et dans l'ensemble des autres principaux pays tiers à travers le monde disposant d'une législation relative au droit de la concurrence, qui constitue un relais performant pour le traitement de ses dossiers nationaux, européens et internationaux.

Grall & Associés est notamment l'un des membres fondateurs d'**Antitrust Alliance** qui regroupe plus d'une vingtaine de cabinets d'avocats spécialisés et dédiés au droit de la concurrence (*antitrust*), de la distribution et de la consommation situés notamment en Allemagne, Angleterre, Autriche, Belgique, Espagne, Estonie, Grèce, Hongrie, Italie, Lettonie, Lituanie, Pays-Bas, Portugal, République Tchèque, Suède, Suisse, etc.



Promoteur et novateur

Grall & Associés aide les entreprises à faire face aux changements permanents de la législation et de la pratique décisionnelle et judiciaire en droit antitrust, de la distribution et de la consommation, ainsi qu'à l'évolution du monde économique. Tous ses associés et collaborateurs prennent part activement aux colloques, séminaires et congrès professionnels dédiés à la matière grâce à :

- **des supports d'information** à destination de ses clients : la « *Lettre du cabinet* » bimestrielle et les « *Flash concurrence* » faisant état des actualités majeures en la matière, en temps réel ;
- **des petits déjeuners concurrence** : « *Le droit en action* » avec ses partenaires tels que des économistes, des professeurs de droit ou des experts comptables ;
- **Grall & Associés** est également organisme de formation et promeut le droit économique au travers des formations intra ou inter-entreprises : **Grall Formations** (« Organisme de formation partenaire de Grall & Associés »).

Grall & Associés - 63, avenue de Villiers 75017 Paris - France
T + 33(1) 53 57 31 70 - F + 33(1) 47 20 90 40 - www.grall-legal.fr